Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_08-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 08**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 31 Votants : 34 (dont 3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Jean-Marc LEVEQUE, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

Convention financière portant sur les travaux d'aménagement de la rue Charles Brisou à Servon-sur-Vilaine – Eaux usées

Dominique DENIEUL précise que vu les délibérations du Conseil communautaire n°2024-04BIS-06 en date du 18 avril 2024 et du Conseil Municipal n°2024-05-49 en date du 22 mai 2024, actant le transfert de compétence « Assainissement des eaux usées » au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-06-02-00004 en date du 2 juin 2025 portant modification des statuts du Pays de Châteaugiron Communauté et actant le transfert de la compétence Assainissement au Pays de Châteaugiron Communauté à compter du 1er janvier 2026,

Vu la délibération n°2026.02.19 du Conseil municipal de Servon-sur-Vilaine du 11 février 2026 attribuant les marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la rue Charles Brisou,

Considérant que la commune de Servon-sur-Vilaine a engagé un projet de réaménagement de la rue Charles Brisou afin de sécuriser et structurer l'entrée de son centre-bourg comprenant des travaux sur les réseaux d'eaux usées relevant désormais de la compétence du Pays de Châteaugiron Communauté.

Considérant que la commune de Servon-sur-Vilaine assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de participation financière du Pays de Châteaugiron Communauté aux travaux relevant de la compétence assainissement collectif,

Conformément à la convention présentée en annexe, les études et diagnostics réalisés avant le transfert de compétence demeurent à la charge de la commune de Servon-sur-Vilaine.
Les frais de maîtrise d'œuvre liés à la phase opérationnelle sont répartis au prorata des travaux relevant de la compétence assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_08-DE

Ainsi, la participation prévisionnelle du Pays de Châteaugiron Communauté est arrêtée comme suit :

- 50 % des frais d'installation et d'implantation du lot n°2 : 8 100,00 € HT ;
- Travaux sur les eaux usées : 117 941,50 € HT ;
- Quote-part des frais de maîtrise d'œuvre : 4 950,33 € HT.

Le montant total prévisionnel de la participation s'élève donc à 130 991,83 € HT, soit 157 190,20 € TTC.

Les montants indiqués sont établis sur la base du marché attribué à la date de signature de la convention et pourront évoluer en fonction des dépenses réellement exécutées et mandatées dans le cadre de l'opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (31 pour, 3 abstentions), décide :

- ✓ de valider la convention de participation du Pays de Châteaugiron Communauté portant sur les travaux d'aménagement de la rue Charles Brisou – Eaux usées ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer la convention et à signer tout autre document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL